

Livret d'information *destiné à l'adulte*

# L'implant cochléaire



*Etre soigné, c'est aussi être informé*

Service ORL et OTO-NEUROLOGIE  
Unité d'Implant Auditif

Professeur Olivier Deguine,  
*Chef de service*

PÔLE CÉPHALIQUE

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE

## **CONTACT**

**Service ORL et OTO-NEUROLOGIE**

**Unité d'Implant Auditif**

Professeur Olivier Deguine, Chef de service

**Hôpital Pierre-Paul Riquet**

Hall jaune C

Niveau 3

Place du Dr Baylac

TSA 40031

31059 Toulouse Cedex 9

**Secrétariat : 05 61 77 95 77**

## TABLE DES MATIERES

I.	L'implant cochléaire .....	4
	1. A qui s'adresse l'implant cochléaire ?.....	4
	2. Comment fonctionne l'implant cochléaire ?.....	4
	3. Que peut apporter l'implant cochléaire ?.....	5
	4. Quel implant peut-on vous proposer ?.....	5
II.	Le bilan de pré-implantation .....	6
	1. Pourquoi ces examens ? .....	6
III.	L'intervention chirurgicale .....	8
	1. Risques de l'intervention chirurgicale.....	8
	2. Précautions liées au port de l'implant. ....	8
IV.	Mise en service du processeur vocal .....	9
	1. Le réglage. ....	9
	2. La rééducation orthophonique .....	9
V.	Le suivi post-implantation cochléaire .....	10
VI.	Prise en charge - Garantie – Assurance .....	11
	1. Les garanties.....	11
	2. L'assurance.....	11
VII.	Les associations d'implantés cochléaires .....	12
VIII.	Vos questions.....	13

# I. L'implant cochléaire

L'implant cochléaire est un appareillage auditif composé de deux parties:

- une partie interne posée chirurgicalement.
- une partie externe: contour associé à une antenne.

Ces deux parties sont indépendantes mais indissociables. Le système ne sera fonctionnel qu'après les premiers réglages de la partie externe. **L'implantation cochléaire n'est pas une opération qui restaure l'audition.**

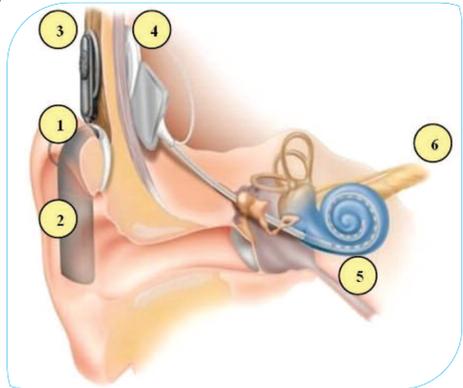
## 1. A qui s'adresse l'implant cochléaire ?

Il est proposé aux personnes présentant une surdité évoluant depuis l'enfance ou devenues sourdes à l'âge adulte.

Cette technique est réservée aux adultes ayant peu ou pas de bénéfice (moins de 50% à 60dB, c'est-à-dire à voix normale) avec des appareils conventionnels.

## 2. Comment fonctionne l'implant cochléaire ?

1. Le microphone de l'appareil externe, appelé processeur vocal, capte les sons, les voix.
2. Le processeur vocal les transforme en signaux numériques.
3. A travers l'antenne, ces informations numériques sont envoyées à la partie interne.
4. Le récepteur-émetteur de la partie interne transforme ces informations en signaux électriques.
5. Ces signaux sont transmis au faisceau d'électrodes pour stimuler le nerf auditif.
6. Le cerveau analyse les signaux reçus.



### 3. Que peut apporter l'implant cochléaire ?

Vous entendrez à nouveau les bruits de l'environnement. Vous pourrez comprendre la parole sans trop de difficultés et votre communication en sera facilitée. Toutefois, certaines situations d'écoute (dans le bruit, avec plusieurs locuteurs, au téléphone, ou la T.V) resteront plus ou moins difficiles. L'implant cochléaire n'effacera pas complètement votre handicap.

### 4. Quel implant peut-on vous proposer ?

Il existe quatre fabricants d'implants. Le choix de l'implant est effectué en équipe en fonction de l'anatomie de l'oreille, de l'histoire de votre surdité ou d'autres aspects dont vous pourrez discuter avec le chirurgien lors de votre consultation de synthèse. Quel que soit l'implant choisi, le fonctionnement général est le même.

Avant de prendre la décision d'un implant cochléaire, un bilan pluridisciplinaire est nécessaire.



## II. Le bilan de pré-implantation

Suite à la consultation avec le chirurgien, des examens seront demandés :

- radiologiques : scanner, imagerie à résonnance magnétique (IRM)
- explorations fonctionnelles : potentiels évoqués auditifs (PEA), vidéonygstagmographie, audiométrie
- bilan orthophonique
- entretien avec le psychologue
- autres consultations (génétique, neurologique, etc.)

Ces examens auront lieu soit à PURPAN, soit dans nos cliniques partenaires.

Ces différents rendez-vous vous seront communiqués par courrier.

### 1. Pourquoi ces examens ?

Ces examens vont nous permettre :

- de savoir si une implantation cochléaire est envisageable et si elle est adaptée à votre surdit .
- de vous informer sur les avantages et les limites de l'implant, sur les pr cautions li es au port d'un implant cochl aire.
- de d terminer l'oreille qui sera implant e.

Les diff rentes consultations qui auront lieu dans notre service vont vous permettre :

- de conna tre l' quipe d'implantation.
- de mieux comprendre le fonctionnement de l'implant cochl aire, ses possibilit s.
- d'avoir des contacts avec des adultes porteurs d'un implant cochl aire.
- de poser des questions, si vous le souhaitez, sur votre surdit , l'implant, le d roulement de l'intervention et le suivi apr s l'implantation.

**A la suite de ces examens, vous reverrez le chirurgien pour une synth se des examens et une prise de d cision commune.**

Si une implantation est décidée, une consultation d'anesthésie est organisée à l'hôpital PURPAN dans un délai de 3 semaines avant la date d'intervention. Habituellement, une seule oreille est implantée. Si vous portez une prothèse sur l'autre oreille, l'implant associé à la prothèse peut améliorer votre compréhension et la localisation des bruits.

L'implantation bilatérale est envisagée dans des cas particuliers définis par le rapport de la Haute Autorité de Santé :

- « Causes de surdit e risquant de s'accompagner   court terme d'une ossification cochl aire bilat rale, en particulier m ningite bact rienne ou fracture du rocher bilat rale. Il faut intervenir avant que l'ossification soit trop avanc e. [...]
- Perte du b n fice audioproth tique du c t  oppos  chez un adulte porteur d'un implant cochl aire unilat ral, provoquant des cons quences socioprofessionnelles ou une perte d'autonomie chez une personne  g e » (d cembre 2007).



### III. L'intervention chirurgicale

Elle est réalisée sous anesthésie générale ; vous irez en salle de réveil après l'intervention chirurgicale.

L'entrée à l'hôpital est prévue généralement la veille et vous rencontrerez à nouveau l'anesthésiste.

Il est prévu environ 3 jours d'hospitalisation. Vous repartirez chez vous avec un pansement.

Vous devrez revenir dans le service 10 jours après l'intervention pour enlever les points.

Une fois l'opération terminée, **vous ne pourrez pas entendre tout de suite.**

L'opération a consisté à placer la partie interne d'un système qui comporte une partie externe.

Il faudra attendre environ **4 semaines**, le temps d'une parfaite cicatrisation, avant de procéder à la mise en service de la partie externe.

Les rendez-vous pour cette mise en service vous seront communiqués pendant votre hospitalisation.

#### 1. Risques de l'intervention chirurgicale

Vous pourrez discuter des risques liés à l'intervention chirurgicale avec le chirurgien.

#### 2. Précautions liées au port de l'implant

La mise en place de la partie interne impose certaines précautions qui vous seront détaillées par l'équipe. Ainsi, vous ne pourrez plus passer d'IRM sans un protocole spécifique. La plongée sous marine à plus de 25 mètres et le vol libre (parachutisme, avion non pressurisé) sont interdits.

Un document reprenant les différentes précautions vous sera remis lors de l'activation de votre processeur ainsi qu'une carte de porteur d'implant.



## IV. Mise en service du processeur vocal

Elle se déroulera sur 1 jour et demi dont une demi-journée en hospitalisation de jour.

- Nous réaliserons le **réglage** de votre processeur vocal à l'Unité d'Implant Auditif (Pavillon Ducuing). **Des séances de rééducation orthophonique** vous seront proposées.
- Nous vous donnerons aussi **des informations sur le fonctionnement de votre processeur, son entretien**.
- Vous aurez également **une consultation médicale, des examens radiologiques et électro-physiologiques**. Ces examens ont pour but de vérifier le positionnement de l'implant dans la cochlée et de nous aider à optimiser les paramètres du réglage.
- Si vous le souhaitez, vous pourrez loger à la résidence d'accueil : **Le Laurier Rose - Tél. 05 61 77 21 85**.

### 1. Le réglage

Le réglage du processeur se rapproche d'un audiogramme. Nous recherchons vos seuils de perception (quand vous commencez à entendre un son) et vos seuils de confort (quand le son devient fort). Le réglage n'excède pas 1 heure.

Les autres séances nous permettent d'affiner ces seuils ou de modifier des paramètres selon vos perceptions auditives ; le but étant de parvenir à un bon confort auditif et une compréhension de la parole.

### 2. La rééducation orthophonique

Afin de vous aider à développer votre perception auditive, il est important d'entreprendre une rééducation orthophonique dès la mise en service du processeur vocal.

Cette rééducation consiste à vous proposer des exercices d'écoute pour vous entraîner à comprendre les mots, les phrases, les bruits que vous percevez à travers l'implant cochléaire. Les exercices seront adaptés à vos possibilités et vous aideront à améliorer vos capacités de compréhension dans les différentes situations de votre vie quotidienne. Cette rééducation débutera à l'Unité d'Implant Auditif au moment de la mise en service du processeur et se poursuivra avec un orthophoniste près de chez vous avec qui nous serons en contact régulier.

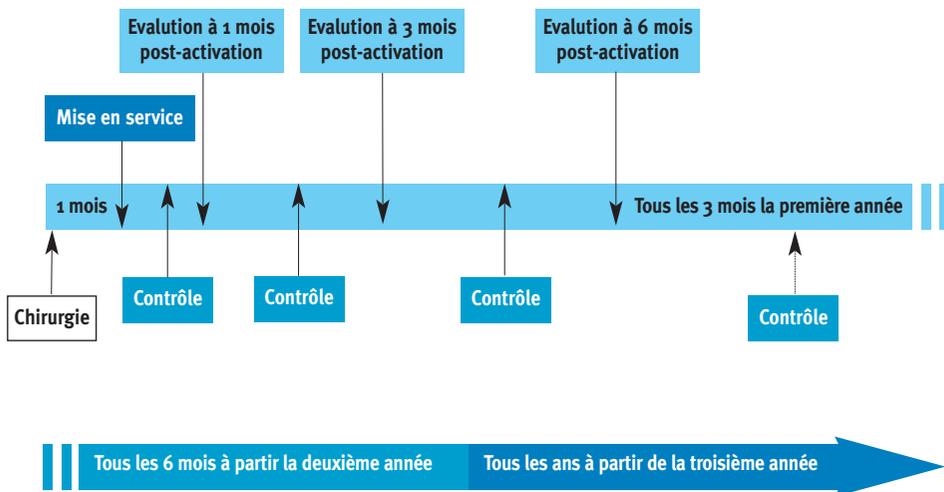


## V. Le suivi post-implantation cochléaire

Ce suivi est important et recommandé par la Haute Autorité de Santé afin d'adapter les réglages, vous aider à tirer profit des possibilités de votre implant et vous accompagner dans votre évolution.

Durant ces séances, nous réaliserons un bilan orthophonique, des exercices spécifiques de rééducation, un contrôle du réglage et des audiométries.

### Organisation du suivi :



**Ce suivi sera adapté à vos besoins,**  
des rendez-vous plus rapprochés pourront vous être proposés.

#### Suivi médical :

Le chirurgien vous reverra 2 mois après la pose de l'implant puis une première fois par an.

#### Entretien avec le psychologue :

Si vous le souhaitez, vous pourrez rencontrer le psychologue de l'équipe.

## VI. Prise en charge – garantie – assurance

### 1. La prise en charge

En France, le coût de l'implant cochléaire est pris en charge pour les personnes bénéficiant de la sécurité sociale.

Conformément à l'arrêté du 2 Mars 2009 au Journal Officiel, l'implant cochléaire est inscrit à « la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale » :

L'hôpital prend en charge l'implant cochléaire (16 000 euros), le renouvellement du processeur vocal (6 000 euros) en cas de panne au-delà de 5 ans ou d'une baisse des performances.

Il reste donc à votre charge les différents accessoires, les piles et/ou les batteries rechargeables pour lesquels existent des forfaits annuels :

- réparation du processeur vocal ou remplacement des accessoires défectueux de 100 euros
- pour les piles jetables de 120 euros
- tous les 5 ans, pour les batteries rechargeables et le chargeur non cumulable avec le forfait piles jetables de 600 euros

La prise en charge de ces différents forfaits sera assurée uniquement sur prescription médicale du centre d'implantation et sur facture et feuille de soins délivrées par le fabricant de l'implant.

### 2. Les garanties.

La partie interne est garantie 10 ans et la partie externe (le processeur vocal), 5 ans, quelle que soit la marque de l'implant.

### 3. L'assurance

Votre processeur vocal est précieux. C'est pourquoi nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance pour la partie externe qui couvrira la perte, le vol et les accidents.

Les informations concernant les assurances vous seront données lors de la mise en service de votre processeur.

## VII. Les associations d'implantés cochléaires.

Ces associations ont pour but de vous informer sur l'implant cochléaire, ses possibilités. Elles regroupent des adultes porteurs d'un implant cochléaire et des parents d'enfants implantés.

Voici quelques adresses :

### **AFIAC**

Association Française des Implantés Auditifs Cochléaires

E-mail : [afiac.france@gmail.com](mailto:afiac.france@gmail.com)

Site internet : [www.afiac.fr](http://www.afiac.fr)

Siège social :

AFIAC

11 rue Laurette

31830 PLAISANCE DU TOUCH

Tél. 05 62 63 53 45

### **CISIC**

Centre d'Information sur la Surdit  et l'Implant Cochl aire

T l. 06 17 39 54 71

E-mail : [info@cisic.fr](mailto:info@cisic.fr)

Site internet : [www.cisic.fr](http://www.cisic.fr)





- › Les photos contenues dans cette brochure d'information ont été mises à disposition par :
- Advanced Bionics
  - Cochlear
  - Medel





## Hôpital de Pierre-Paul Riquet

Place du Docteur Baylac  
TSA 40031  
31059 Toulouse Cedex 9

**Conception**  
Unité d'Implant Auditif

Conception graphique (avril 2012) - Mise à jour octobre 2014 : Direction de la Communication

Impression : Centre de Reprographie du CHU de Toulouse

© 2012, CHU Toulouse - 2, rue Viguerie - 31059 Toulouse Cedex 9